Cotes d'alésage des tambours de frein

Etape 1	**361,5 mm**
Etape 2	**363,0 mm**
Usure maximale	**364,0 mm**

Après exécution de la réparation, l'état des freins du véhicule doit être contrôlé
Les valeurs calculées doivent correspondre aux exigences légales.

Veuillez faire attention au point suivant :
la réparation des freins ne peut être exécutée que par du personnel autorisé.